

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2012

~~~~~

## **Date de convocation : 16 Octobre 2012**

L'an deux mille douze, le vingt deux octobre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Sont présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Patrice Mondon, excusé.  
Pouvoir de Patrice Mondon à Dominique Jouve.  
Secrétaire de séance : Nicole Bouet

### **1/ Procès verbal de la séance 10 septembre 2012**

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Révision simplifiée du PLU pour la Ferme Marcellin**

Madame le Maire informe le Conseil de sa rencontre en présence de Denis Galland et Christian Roux , à la DDT à Valence de Madame Revol de la Préfecture et Madame Buard de la DDT pour leur présenter le projet sur la ferme Marcellin .

Après étude elles reconnaissent que le PLU de Venterol a bien été étudié, et qu'il convient de considérer trois projets : un pour la construction de l'AEFA , un pour la partie hébergement et un pour la partie commerciale. Il y a donc lieu de procéder à 3 révisions simplifiées du PLU .

Madame le Maire précise, qu'en ce qui concerne l'approvisionnement en eau pour cette zone, les démarches sont en cours.

Une rencontre avec Pierre Combes Maire de Nyons est programmée.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer :

- sur la révision simplifiée de l'espace réservé à l'AEFA pour relocalisation dans de nouveaux bâtiments plus adaptés aux normes et aux besoins de l'Association :

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 11

- la révision simplifiée de l'espace réservé à l'hébergement : il s'agit de permettre la création d'une structure dédiée à l'hébergement touristique individuel aménagé pour personne à mobilité réduite.

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 11

- la révision simplifiée réservée à l'espace commercial : il s'agit de permettre la création d'une opération d'aménagement d'ensemble à vocation touristique, intégrée au site et destinée à l'hébergement sous différentes formes ( hôtellerie, auberge de jeunesse, ...)

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 11

### **3/ Vente d'un chemin rural**

Le Maire présente la deuxième demande de Madame Michèle Magnet, qui sollicite la commune pour acheter le chemin rural n° 4.

La DDT a été saisie pour connaître la procédure. Des responsables de la DDT se rendront sur place pour évaluer la situation. Théoriquement cela nécessiterait une enquête publique.

Après concertation, les élus décident de différer la décision dans l'attente des conclusions de la DDT sur les démarches à suivre.

S'il y a effectivement nécessité d'enquête publique, il conviendra de regrouper ce dossier avec la révision simplifiée du PLU.

### **4/ Sécurisation d'un talus Côtes des Puits**

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Pascale Morand-Jouve relatif au talus dessus le chemin rural n°22 qui s'affaisse et occasionnerait des dégâts, à sa maison et sur sa terrasse.

Une visite sera organisée sur place avec un représentant de la direction des routes afin de déterminer à qui incombe l'entretien de ce talus, et le cas échéant, les mesures à prendre. Dossier à suivre.

### **5/ Décision modificative**

Sur le budget communal, les frais d'honoraires concernant des actes administratifs avaient été inscrits au compte 6226 pour la somme de 83 €, il s'agit de les virer au compte 6227.

**Adopté à l'unanimité**

### **6/ Remplacement du personnel communal affecté à la cantine**

Madame Elise OURS fait valoir ses droits à la retraite à compter de la fin de l'année 2012 : elle arrêtera donc de travailler aux vacances de Noël.

Nous avons retravaillé sur la fiche de poste : le temps de travail hebdomadaire annualisé sera de 22h30.

La transmission de l'ouverture de poste a été faite auprès du centre de gestion à Valence.

Il est précisé que la clôture des dépôts de candidature interviendra le premier décembre, la commission de recrutement communale recevra les candidats dans le courant du mois.

Il convient de délibérer sur la création du poste à compter du 1er janvier 2013.

**Adopté à l'unanimité**

### **7/ Situation administrative de la secrétaire de mairie**

Isabelle Marcais est promouvable au grade d'adjoint administratif première classe, cette promotion permet un déroulement de carrière plus rapide.

Pour cela il convient de délibérer pour créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, échelon n°4.

**Adopté à l'unanimité**

## 8/ Dossiers en cours

**Temple :** La semaine dernière Madame le Maire a rencontré, en présence de la présidente de l'APAVEN, des représentants de la Fondation du Patrimoine, et de la Sauvegarde Départementale.

Afin de pouvoir finaliser les demandes de subventions et de lancer la souscription, un dernier devis manque à l'appel : celui de la toiture. Celle-ci doit être entièrement reprise, mais le premier budget prévisionnel ne devrait pas être dépassé, car celui-ci incluait le chauffage.

Après visite des lieux par les membres présents à cette réunion, il semblerait intéressant d'effectuer un sondage au niveau du plancher pour savoir s'il n'y a pas possibilité de rabaisser celui-ci. Nous avons reçu aujourd'hui de la part de la Préfecture la dérogation de mise en conformité de l'accessibilité handicapés. Dossier à suivre.

**Projet d'aménagement des réseaux :** Une réunion de travail a eu lieu avec M. Montagné du Cabinet BEAUR, au sujet de l'assainissement du quartier St Jean et de la réfection des réseaux du village.

Dominique Jouve en fait le compte rendu au Conseil : il précise que le dossier pour lancer les demandes de subvention pour raccorder le quartier Saint Jean au réseau d'assainissement va être réalisé par le cabinet Beaur.

Par ailleurs le quartier Saint Jean nécessite un permis d'aménager qui doit être porté par un maître d'ouvrage. Compte tenu que le projet concerne 3 parcelles, une communale et deux privées, la commune devra dans un premier temps être maître d'ouvrage et pourra ensuite la déléguer.

Le travail réalisé par le cabinet Cap Terre servira de base pour le permis d'aménager. Une étude de sol complémentaire à celle déjà réalisée est nécessaire pour affiner le dimensionnement des ouvrages.

Concernant les réseaux et la voirie du village, la réflexion s'affine pour la première tranche de travaux qui concernera la Grand rue et la rue Sabarot.

Sachant que cette partie est route départementale, les subventions devraient être plus importantes.

Madame le Maire précise qu'elle a eu un premier contact avec M. Riccio du service de la gestion de l'Eau au Département, au sujet de ces deux projets.

Une réunion après le 11 Novembre aura lieu à Valence en présence de M. Riccio (Département), M. Mercier (Agence de l'Eau), M. Montagné (Cabinet BEAUR) pour travailler sur ces dossiers afin d'obtenir les aides les plus conséquentes.

**Numérotation des voies communales :** Denis Galland précise que la pose des panneaux sur les poteaux aura lieu cette semaine. Les noms de rues seront fixés par la suite.

Il reste encore des numéros non retirés par les habitants à la Mairie. Il est rappelé de bien planter les numéros de maisons, et en cas de doute, ne pas hésiter à se renseigner en mairie.

### **Budget 2013**

Dans le cadre de la préparation du budget, Madame le Maire demande dès à présent de réfléchir aux options à prendre pour 2013.

Il est important de savoir que, à tout projet doit correspondre un devis, afin de pouvoir être inscrit au budget.

A cette occasion, la question du terrain de sport est évoquée. Il est rappelé que compte tenu du montant des devis pour refaire le revêtement, il n'est pas possible de l'envisager pour l'instant. Par contre, le revêtement actuel sera passé au rouleau afin de l'aplanir et les cages à But pourront être posées.

## **Divers**

- Actualisation des délégués dans les commissions de la communauté de commune : Dominique Jouve remplacera Lucien Gollé à la commission gestion des déchets, collecte des ordures.

Il souhaite également siéger à la commission économique.

Christian Roux remplacera Lucien Gollé à la commission Eau assainissement et agriculture.

- Référent ambroisie : il nous est demandé de désigner un référent : Denis Galland

- Soutien au collectif éleveurs : le Maire donne lecture de la motion concernant l'obligation de marquage des bêtes par une puce électronique, le conseil à l'unanimité décide de soutenir cette motion.

- Le Maire informe le conseil de la mise en place de la limitation de vitesse à 70 km heure entre le pont et le col de Novézan.

- Dégradations : Le Maire donne lecture au Conseil du courrier de Monsieur ALABOUVETTE Directeur de l'AEFA, concernant plusieurs dégradations sur des véhicules, la façade, et des jets de pierre commis entre le mois de septembre et aujourd'hui.

Ces événements répétés ont tendance à s'amplifier. Si ces agissements se renouvellent, il est conseillé à l'AEFA de porter plainte en gendarmerie.

Concernant la demande de l'AEFA de location de local, pour les activités des personnes accueillies en famille d'accueil, la salle Duplan pourrait convenir.

- DUP terrain Marcuzy : le dossier a été envoyé en sous Préfecture, dans le cadre de l'instruction, des informations complémentaires sont demandées concernant notamment l'emprise du giratoire.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 heures.

**Prochain Conseil** : 26.11.12 à 20h

Pour information : commission liste électorale : lundi 3 décembre 2012 à 18h30.